

# Absence de formation des professeurs aux méthodes neurodéveloppementales nécessaires à la scolarisation des élèves en situation de handicap

Question écrite n°08739 - 16<sup>e</sup> législature

Adresse du document : <https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ231008739.html>

## Les informations clés

### Question de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains) publiée le 19/10/2023

Mme Sylviane Noël attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'absence de formation des professeurs aux méthodes neurodéveloppementales pourtant nécessaires à la scolarisation en situation de handicap.

Les troubles du neurodéveloppement touchent 5 % de la population française soit environ 35 000 naissances par an selon la haute autorité de santé (HAS).

Toujours selon la HAS, 100 000 jeunes de moins de 20 ans et près de 600 000 adultes sont autistes en France.

Les prévalences des troubles du neurodéveloppement (TND), du spectre autistique (TSA), du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) sont en augmentation constante ces dernières décennies.

La stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement s'est fixé pour objectif, dans son engagement n° 3, de rattraper le retard en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.

Si les efforts engagés depuis de nombreuses années ont fini par payer (le taux de scolarisation en milieu ordinaire a augmenté de 200 % entre 2004 et 2020), la stratégie est restée muette quant à la mise en place de solutions adaptées aux enfants atteints de TDAH ou de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA).

En effet, des formations à destination des enseignants existent et les 25 heures constituant le module « école inclusive » de leur formation initiale ne sont pas assurées sur l'ensemble du territoire, faute de formateurs notamment.

En outre, le contenu de cet enseignement et les outils numériques dédiés à la formation initiale ou continue des enseignants sont parfois désuets ou incomplets.

A l'heure où le Gouvernement doit prochainement annoncer une nouvelle étape de la stratégie nationale pour l'autisme, elle souhaiterait savoir s'il compte prendre exemple de pays comme le Canada en proposant aux professeurs des formations aux méthodes neurodéveloppementales pour pouvoir aider les élèves souffrant de cet handicap ?

Publiée dans le JO Sénat du 19/10/2023 - page 5906

En attente de réponse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

## Soyez informé de la réponse

Si vous souhaitez être informé par courrier électronique lorsque la réponse sera publiée, renseignez votre courriel.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Votre courriel \*

Exemple: nom@exemple.fr

Votre format : HTML Texte

Les informations qui vous concernent sont strictement destinées aux services du Sénat. En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message à [lettre-senat@senat.fr](mailto:lettre-senat@senat.fr).